

Version : 1	COMPTE RENDU DE REUNION	
Date d'approbation : 22/12/17	Comité de pilotage n°10	

Objet de la réunion :	Rappel des engagements pris le développeur pour maîtriser les risques et méthode de concertation	Date de la réunion :	21/11/2017
		Réf. du CR :	CR/17/10
	Personnes présentes	Personnes absentes	
Grand Angoulême :	Jean REVEREAULT, André BONICHON, Guy ETIENNE, Denis DOLIMONT, Yannick PERRONNET, Dominique LASNIER, Boris LE JOLLY, Xavier HURTEAU, Mohamed HADJBOAZA (Chef de Cabinet)	Jean-François DAURE, Jean-Pierre MERIC, Yannick CONSEIL, Gérard DEZIER, Marie-Hélène PIERRE	
Région NA et ADEME	Julien JIMENEZ (Nouvelle-Aquitaine), Guillaume DUFIL (ADEME),	Emilie ALBERT (Région Nouvelle Aquitaine)	
Services de la Préfecture	Xavier CZERWINSKI et Bernard MOUSNIER, conseils Environnement Energies, Marc VIEL (DDCSPP)	John BERGERON (Conseil Départemental 16),	
Porteurs du projet	Vincent LAMY (ENGIE), Henry LE GOAS (ESMD), Philippe MAYLIN, Guillaume GENRE (SEM Territoires Charente), Olivier EININGER (SUEZ Organique)	Xavier PASSEMARD (ENGIE Biogaz, ESMD), Emilie MALVEAU et Cédric FRÖCHEN (SUEZ Organique), Julien DELAGE (SEM Territoires Charente) Laure GAUTHIER (SDEG16)	
Charente Nature	Pierre CHAVE et Jean-Claude CARAIRE		
Chambre d'Agriculture 16	Franck OLIVIER, Jacques AUPETIT et Audrey TRINIOL		
CECOA16	Jonathan DUFOURNAUD, David POTIER, Michel MONDOUT, Joël CARTRON,	Stéphane GAYERIE, Dominique LAMONERIE	
A2E	Dominique CARILLIER		
GrDF	Alexandra PERNAS-HERMOSO (GRDF),	Eric PRIMAULT (GrDF)	

Développement

Présentation par ESMD : en complément à la présentation, un investisseur local [NDLR : le SDEG16 a depuis délibéré en faveur du soutien au développement du projet] est pressenti à hauteur de 20% du capital, ouvrant la prochaine possibilité de lancer les études d'impact et la SAS.

Pour le volet olfactif de l'étude d'impact, ESMD renouvèle son appel à un jury de nez, sans suites...

L'implantation du projet sur Euratlantic est le fruit d'un travail dont les critères sont rappelés à la diapositive 5 avec 7 critères : l'objectif n'est pas tant de réaliser une pondération pour les hiérarchiser mais davantage une analyse comparative pour déterminer les conditions de réussite du projet, notamment les coûts d'infrastructure associés (raccordement gaz et voirie). Sur ce site, une vigilance particulière à l'intégration paysagère, avec des éléments talus et plantations à renforcer.

Une présentation des mesures mises en œuvre pour la maîtrise du risque Odeurs est aussi apportée.

Enfin, il est clairement affiché que 100% du trafic induit transitera par la N1141.

ESMD propose une poursuite des échanges selon 3 axes :

- retrait des informations fausses, induisant en erreur les citoyens (liste des erreurs à fournir)
- visites d'installations selon les thèmes (STEP et méthanisation en zone d'activité)
- communication publique des positions des parties prenantes

Grand Angoulême :

Jean Revereault souligne l'importance de bien poser le débat et l'intégration du projet au TEPOS.

Cela constitue un engagement à mettre en œuvre des actions d'économie d'énergie, de création d'énergies naturelles renouvelables tout en développant une sensibilisation aux effets du changement climatique dû aux impacts des consommations d'énergies fossiles. ESMD a communiqué en ce sens mais n'est pas le bon vecteur de ce message.

Denis Dolimont rappelle qu'il sera très attentif aux mesures promises et nécessaires. Dans la positive, il est favorable. Guy Etienne s'inquiète de la crainte perçue par les agents immobiliers.

A l'issue de cette réunion, qui a vu des échanges denses respectueux entre les parties prenantes, il est prévu qu'une démarche de concertation allant de l'expression du projet, sa réalisation et son suivi dans l'exploitation soit mise en œuvre.

A cet effet, des ateliers techniques se tiendront pour que le porteur du projet :

- présente son analyse des scénarii d'implantations du méthaniseur ;
- rende compte des éléments actualisés concernant les intrants ;

Pour leur part, les collectivités, Région et communauté d'agglomération organiseront la visite d'un équipement comparable en Lot et Garonne.

Pour sa part, la communauté d'agglomération de GrandAngouleme, intéressée à l'émergence et au développement de projets de création d'énergies naturelles renouvelables :

- confirmera publiquement le cadre général de ce développement énergétique territorial ;
- garantira la qualité et la sincérité des demandes et des réponses et l'accessibilité aux données concernant le projet.

Réactions des membres présents :

Charente Nature : C'est un vrai projet de territoire, composante de la transition énergétique. Trois chantiers doivent trouver réponses :

1. part de biomasse agricole élevée ; crainte de sa sécurisation et du risque de recourir à des cultures dédiées pour la méthanisation.

2. attente d'un engagement de la collectivité pour mieux y destiner les biodéchets

3. instaurer un comité de suivi de site pour suivre le respect des engagements pris

A2E : inquiétudes d'entrepreneurs sur la dévaluation de leur immobilier

CECOA : pas d'opposition à la méthanisation mais opposés au lieu, trop dense en population. Bien qu'il existe en effet des techniques de traitement des odeurs, demande d'un engagement contractualisé sur performance ou désordres avec pénalités. Inquiet du risque du poste d'injection.

Préfecture : L'intégration de tels projets dans tous les territoires est une priorité nationale. Chaque projet fait l'objet d'un examen minutieux, l'exposé des fondamentaux pourra en être fait à l'occasion d'ateliers thématiques. Toutes les parties ont intérêt à œuvrer sur un calendrier rapide car c'est l'incertitude qui pèse sur l'attractivité et la valeur immobilière.

Ateliers : (propositions à mettre en œuvre)

Composition d'ateliers avec la participation d'experts thématiques :

- Localisation
- Odeurs – trafic, risques en général
- Epandage des digestats, agronomie et intrants

Actions à venir :

- Auditions à la Commission Energie de Grand Angoulême.
- Finaliser l'Avant-Projet en concluant l'analyse des constructeurs.
- Préparer le dépôt de demandes de subventions.

Prochain COPIL:

fixé le 22 janvier 2018 à 17h30 (Hôtel d'Agglomération – salle Vimière)

Réunion de préparation à fixer

Ateliers : salle Berguille (Roulet-Saint-Estephe)

1. relatif aux risques et procédures environnementales : le 18 janvier à 15h30
2. critères de localisation du projet et chiffrage des infrastructures : le 18 janvier 17h
3. biomasses et digestats – à caler en février